

Colloque **La confiance publique**

29-30 septembre 2022

Besançon-Faculté de droit



Jeudi 29 septembre 2022

8 h. 30 *Accueil*

8 h. 50 **Ouverture**

Christophe Lang, directeur de l'UFR SJEPC
Béatrice Lapérou-Schneider, directrice du CRJFC

9 h. 10 **Propos introductifs**

Éric Desmons, professeur de droit public à l'Université Paris 13

La confiance démocratique

sous la présidence d'Éric Desmons

9 h. 30 **La confiance dans les gouvernants : comment la penser en droit constitutionnel ?**

Alain Laquière, professeur de droit public à l'Université Paris Cité

9 h. 50 **La confiance en matière référendaire**

Christophe Geslot, maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Franche-Comté

10 h. 10 **La confiance dans le processus électoral**

Marie-Odile Peyroux-Sissoko, professeure de droit public à l'Université de Franche-Comté

10 h. 30 *Débats-Pause*

La confiance étatique

sous la présidence d'Éric Desmons

11 h. **La confiance dans l'institution judiciaire, sa place et ses éclipses**

Boris Bernabé, professeur d'histoire du droit à l'Université Paris-Saclay, doyen de la Faculté Jean Monnet

11 h. 20 **La confiance dans la justice pénale**

Fabienne Terryn, maître de conférences en droit privé à l'Université de Franche-Comté

11h. 40 **La confiance de l'administré dans la juridiction administrative**

Alexandre Ciaudo, professeur de droit public à l'Université de Franche-Comté

12 h. **La confiance des administrés en tant que norme de référence du contrôle de la légalité des actes administratifs. Le cas du droit polonais**

Piotr Ostrowski, doctorant à l'Université Adam Mickiewicz de Poznań (Pologne)
Wojciech Piątek, professeur à l'Université Adam Mickiewicz de Poznań

12 h. 20 *Débats et déjeuner*

14 h. **Confiance et subjectivisation du droit administratif**

Jacques Petit, professeur de droit public à l'Université Rennes I

14 h. 20 **La loyauté de l'agent public**

Anne Foubert, maître de conférences en droit public à l'Université d'Orléans

14 h. 40 **La confiance au cœur du fédéralisme, l'exemple des Etats-Unis**

Maud Michaut, docteure en droit public, Université Paris II Panthéon-Assas

15 h. 00 *Débats-pause*

La confiance internationale

sous la présidence d'Évelyne Lagrange

15 h. 30 **La confiance et l'Union européenne : mutuelle défiance ou confiance reconnaissance ?**

Pierre-Yves Monjal, professeur de droit public à l'Université de Tours

15 h. 50 **La confiance dans les instances de gouvernance internationalisée ?**

Évelyne Lagrange, professeure de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

- 16 h. 10** **Pandémie et confiance dans le discours des institutions internationales**
Hélène De Pooter, maître de conférences en droit public à l'Université de Franche-Comté
- 16 h. 30** **La confiance dans le système commercial multilatéral**
Clotilde Fortier, professeure de droit privé à l'Université de Bourgogne
Hélène Tourard, maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Bourgogne
- 16 h. 50** **La confiance publique dans l'état du droit des investissements internationaux**
Leila Lankarani, professeure de droit public à l'Université de Franche-Comté
- 17 h. 10** *Débats*

Vendredi 30 septembre 2022

8 h. 30 *Accueil*

La confiance financière

sous la présidence de Christophe de la Mardière

- 9 h. 00** **Confiance, prévention et gestion des crises bancaires**
Emmanuel Susset, adjoint au conseiller national à la sortie de crise, ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- 9 h. 20** **La confiance dans les sociétés cotées : l'exemple des codes de gouvernance**
Olympe Dexant-de Bailliencourt, professeure de droit privé à l'Université de Franche-Comté
- 9 h. 40** **Le non principe de confiance légitime en droit fiscal**
Christophe de la Mardière, professeur de droit public au Conservatoire national des arts et métiers
- 10 h. 00** **La loi organique relative aux lois de finances et la confiance**
Alain Lambert, président du Conseil national d'évaluation des normes, ancien ministre du Budget
- 10 h. 20** *Débats-pause*

La confiance sociale

sous la présidence d'Yves Sassier

- 10 h. 50** **Loyauté et fides, mondes romain et médiéval**
Yves Sassier, professeur émérite de Sorbonne Université
- 11 h. 10** **Le principe de confiance légitime en droit des contrats**
Juliette Brunie, maître de conférences en droit privé à l'Université de Franche-Comté
- 11 h. 30** **Le couple et la confiance publique**
Coralie Dovetta, doctorante en droit privé à l'Université de Franche-Comté
- 11 h. 50** *Débats et déjeuner*
- 14 h. 00** **Quelle place pour la confiance en droit de l'environnement ?**
Philippe Juen, maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Bourgogne
- 14 h. 20** **La confiance en la norme collective**
Chantal Mathieu, maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Franche-Comté
- 14 h. 40** **Éducation nationale et confiance publique**
Alexandre Desrameaux, maître de conférences en droit public à l'Université de Franche-Comté
- 15 h.** *Débats*
- 15 h. 20** **Propos conclusifs**
Michel Verpeaux, professeur émérite de droit public

La confiance apparaît depuis quelques années comme le nouvel horizon du discours politique, dans le climat de méfiance voire de défiance qui règne dans les sociétés démocratiques. Cela se traduit positivement dans l'intitulé de différents textes de loi : « confiance dans la vie publique » (2017), « Etat au service d'une société de confiance » (2018), « école de la confiance » (2019), « confiance dans l'institution judiciaire » (2021). Mais la confiance est plus fondamentalement encore enracinée dans le droit positif : question de confiance, sécurité juridique, confiance légitime, chapitre sur la confiance publique dans le code pénal, droit des assurances, trust, abus de confiance, tiers de confiance, bonne foi, etc.

La confiance revêt, ce faisant, trois dimensions. Elle s'entend en effet de manière ascendante, comme confiance des citoyens, des individus, dans l'Etat, les institutions, le droit, mais aussi, de façon descendante, comme confiance des gouvernants à l'égard des gouvernés. Elle se déploie en outre horizontalement entre citoyens, entre gouvernants, entre cocontractants, etc. La confiance imprègne ainsi l'ensemble des rapports sociaux et juridiques. Elle peut dès lors être pensée comme « publique » et soulève en ce sens deux questions.

1° la confiance publique est-elle le fondement du droit et de l'Etat, c'est-à-dire, le fondement même de la puissance publique, en même temps qu'elle constituerait la limite à l'exercice de cette puissance ?

2° l'Etat peut-il, au moyen du droit, instaurer la confiance publique, poser les conditions de son établissement, dans tous les champs de l'activité humaine : monétaire, économique, sociale, politique, juridique ?

Le colloque organisé par le CRJFC propose d'ouvrir une réflexion sur cette notion de confiance publique que les juristes ont, depuis deux siècles, abandonnée aux sociologues, psychologues, économistes et philosophes. Il vise à en donner une définition juridique et à se demander si elle peut tenir lieu de notion cardinale du droit.

Lieu du colloque : *UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion (SJEPG)*
45 D Avenue de l'Observatoire, Besançon – Amphithéâtre Dalloz

Informations et inscriptions : Laurent KONDRATUK, ingénieur de recherche
CRJFC – UFR SJEPG – 45 D avenue de l'Observatoire –
25 030 Besançon Cedex
laurent.kondratuk@univ-fcomte.fr – 03.81.66.66.08
Site Internet du CRJFC : <http://crjfc.univ-fcomte.fr>

Direction scientifique : Alexandre DESRAMEAUX, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté
Christophe GESLOT, maître de conférences HDR à l'Université de Franche-Comté

Organisation : Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté EA 3225